

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
05/06/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01113P0115

#### 1. Intitulé du projet

Reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle au bois de Vincennes intégrant une aire d'accueil des gens du voyage

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom Engström

Prénom Régine

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Paris

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Régine Engström, Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

RCS / SIRET

2 1 7 | 5 0 0 | 0 1 6 | 0 0 0 1 9

Forme juridique Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45	Le site de l'aire d'accueil des gens du voyages comporte 28 places destinées à accueillir des caravanes sur 13 emplacements au sein d'une aire aménagée pour leur accueil de 5.300 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la reconquête paysagère d'une zone de 2,1 Ha utilisé actuellement comme parking qui est un secteur de transition entre l'hippodrome de Vincennes, le plateau de Gravelles et l'arboretum. Cette reconquête consisterait à rétablir une promenade dans laquelle serait intégrée une aire des gens du voyage aménagée sur une surface de 5.300 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la réalisation d'un espace arboré au sens du plan de gestion arboricole du bois de Vincennes qui prévoit une alternance entre espaces boisés (petits bosquets) et prairies arborées. Cet espace, outre l'aire elle-même située au sud-est du site accueillera une promenade reliant le carrefour de la patte d'oie à l'école du Breuil en passant par l'arboretum de la ville de Paris. Cette promenade longera une rivière faisant la jonction entre le lac de Gravelle et la rivière de l'arboretum.

Dans cet aménagement paysager, un certain nombre de vues et transparences seront maintenues avec en particulier la réalisation d'un point de vue supplémentaire sur la vallée de la Marne.

L'aire sera constituée d'une entrée et d'un cheminement de desserte des emplacements. 7 bâtiments sanitaires d'une surface de 25 m<sup>2</sup> et un local d'accueil de 57 m<sup>2</sup> y seront installés. Ces locaux préfabriqués et réalisés en bois recevront en outre une toiture végétalisée pour être parfaitement intégré dans cet environnement forestier.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit un premier marché de travaux pour la réalisation des travaux de dépollution et de mouvement des terres. A la demande de l'Agence Régionale de Santé, la surface intégrale de l'aire elle-même sera dépolluée sur 80 cm de profondeur.

Le reste de la surface réaménagé fera l'objet de mouvements des terres pour réaliser le fond de forme, reprendre les nivellements de l'ensemble, réaliser le lit de la rivière du site ainsi que les merlons qui formeront la lisière de l'aire d'accueil.

Les travaux d'aménagement paysager, les travaux de viabilisation seront réalisés tandis que les bâtiments préfabriqués, conçus et construits en atelier seront posés en fin de travaux. Les travaux de plantation des arbres, arbustes et haies viendront terminer l'ensemble des travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Principe d'admission sur l'aire d'accueil :

Les aires réalisées seront prioritairement réservées aux familles des "gens du voyage" proches de personnes hospitalisées sur le territoire de Paris.

Les services sociaux de l'AP-HP délivreront le certificat d'hospitalisation ouvrant l'accès à l'aire d'accueil, les services de la ville via le gestionnaire du site assureront l'accueil sur site des familles.

La présence sera limitée à la période d'hospitalisation du membre de la famille.

Gestion de l'aire :

Un gestionnaire du site, en contrat avec la ville de Paris, sera présent 6 jours sur 7 et d'astreinte le reste du temps.

- La Ville a associé l'AP-HP, les associations représentatives des gens du voyage, la DDCS et la DRIHL pour définir ensemble un protocole d'accompagnement social dont les modalités dépendent de la situation des usagers de l'aire à leur arrivée et des évolutions en fonction de la durée de leur séjour.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'agit d'un permis d'aménager.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Il s'agit du même permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Zone de reconquête paysagère	21.000 m <sup>2</sup>
Incluant une aire d'accueil des gens du voyage	5.300 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le projet est situé à l'angle de l'avenue de l'école de Joinville et de la route du fort de Gravelle

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 48 ° 49 ' 12 " \_ \_ Lat. 2 ° 27 ' 10 " \_ \_

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_ \_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_ \_

Point d'arrivée : Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_ \_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_ \_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le site est occupé par un parking dont la surface est complètement imperméabilisée. Après réalisation du projet, la surface imperméabilisée ne représentera plus que 15 % de la surface globale de l'aménagement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la ville de Paris approuvé par le conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006.  
Le site est défini comme "espace boisé classé" à l'exception de la zone d'aménagement de l'aire d'accueil classé en STCAL (secteur de taille à capacité limitée) sur lequel est implanté l'aire de 5.300 m<sup>2</sup>.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de la ville de Paris est en cours d'élaboration. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les infrastructures ferroviaires de l'état dans le département de Paris a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 juillet 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques d'inondation du département de Paris approuvé par arrêté du 19 avril 2007  Le site de l'aire à Vincennes n'est pas située en zone inondable définie par le PPRI.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de machefers inertes a été repéré par les sondages de sol. La dépollution de l'aire est prévue dans le programme.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bois de Vincennes sur lequel se trouve l'aménagement est un site classé par décret du 22 novembre 1960.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'une nouvelle rivière alimentée depuis le réseau d'eau non potable de la ville de Paris. Au niveau du lac de Gravelle (lac artificiel alimenté en ENP) qui représente le point d'alimentation de la presque totalité des rivières du bois, il y aura un débit supplémentaire qui sera compensé par la continuité de cette rivière avec celle de l'arboretum qui ne fera plus l'objet d'alimentation directe. Les débits sont compensés, il n'y a donc pas de prélèvement de ressource en eau supplémentaire.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes déblais / remblais seront équilibrés. Toutefois, un apport de terre végétale sera nécessaire sur la totalité de la surface de l'aménagement pour la réalisation des plantations d'arbres, d'arbustes et de haies.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature même du projet, la biodiversité sur le site sera renforcée. On y trouvera la diversité liée aux prairies ainsi que celle des milieux aquatiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du choix fait pour la dépollution de l'aire, le risque sanitaire est éliminé. Sur le reste de la surface, la pollution sera confinée sous la surface de terre végétale.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Evénements particuliers lors des manifestations hippiques de l'hippodrome.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueillant des caravanes et étant alimenté en eau potable, des rejets d'eaux usées sont prévues. Ceux-ci seront raccordés au réseau d'assainissement de la ville de Paris. Une production de déchets ménagers est également à prévoir : ceux-ci seront collectés par les services de la propreté de la ville de Paris.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site permet la valorisation du bois en accueillant des promenades qui, aujourd'hui n'existent pas renforçant ainsi les circulations douces sur le secteur. Le site permettra un accueil provisoire des familles pour les ayant droits du site de l'aire d'accueil des gens du voyage.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ville de Paris estime qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire au regard de la définition même du projet et de l'amélioration significative du site dans son ensemble.

En effet, le site est aujourd'hui un parking de 3 Ha très partiellement utilisé et constitue un espace où les installations du secteur se tournent le dos. Le projet, réalisé dans l'esprit du plan de gestion arboricole du bois et de la charte durable du bois de Vincennes, prévoit une réelle reconquête paysagère de ce secteur par la création d'un espace forestier clairsemé recréant la continuité de la promenade sur le plateau de Gravelle qui se termine aujourd'hui au lac jusqu'à l'école du Breuil elle-même ouverte au public à l'été 2013.

Le projet prévoit également la continuité de la trame d'eau en reliant le lac de Gravelle à la rivière de l'arboretum. La qualité du site du point de vue de l'environnement comme de la biodiversité s'en trouvera améliorée.

L'activité humaine induite, c'est-à-dire l'accueil de 28 caravanes maximum, sera limitée et s'inscrira dans la mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en cours de révision et dans la réalisation des actions sociales qu'il prévoit, notamment en matière d'accès aux soins en partenariat avec l'AP-HP. Le rôle du gestionnaire de l'aire d'accueil, encadré par la loi, sera strictement défini par un cahier des charges et contrôles par la ville de Paris.

Le projet a été conçu dans l'esprit d'une construction durable et respectueuse de l'environnement (infiltration des eaux pluviales par désimperméabilisation des sols très importantes, construction en bois équipée de toitures végétalisées, dépollution du sol sur la surface de l'aire et végétalisation du site) et réversible (bâtiments préfabriqués fondés sur plots).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Schéma départemental des aires des gens du voyage signé en avril 2004
Projet de révision du schéma départemental des aires des gens du voyage

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris le, 29 mai 2013

la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

Signature

Régine Engström

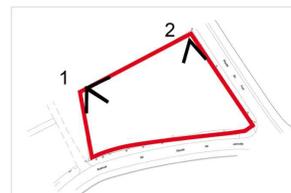


Annexe 8.1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact  
 Reconquête paysagère sur le plateau de Gravelle dans le bois de Vincennes intégrant une aire d'accueil des gens du voyage





Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites / 28 Avril 2011



VILLE DE PARIS - CRÉATION DE DEUX AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Emma Blanc Paysagiste - Projéctiles - CL Infra - A.E.U - Albert et Compagnie - Carnébat



